

Pour la Ceettar : Pas d'accident, défi gagnant

- *Valorisation des actions innovantes dans les Etats membres..*
- *Recensement des bonnes pratiques sur les risques de prévention et la formation en matière sécurité et santé au travail.*

Les bonnes pratiques de prévention des accidents du travail.

- **Recenser** les bonnes pratiques en matière d'analyse des risques, de prévention et de formation, par les partenaires au sein des trois pays engagés dans le projet : Ministères, Organismes sociaux, Organismes de gestion de formation, Fédérations professionnelles et Organisations de salariés.
- **Evaluer** ces bonnes pratiques au travers des actions les plus significatives et ayant le plus d'impact sur l'amélioration des conditions au travail et de santé des salariés, en conformité avec les directives européennes et les législations nationales.
- **Valoriser** les actions innovantes et les modalités de mise en œuvre les plus significatives, d'une part, au sein des trois pays engagés dans le projet et, d'autre part, au sein de la profession. Une étude des conditions de transférabilité doit être intégrée dans ce chapitre de la valorisation
- **Diffuser** et disséminer ces actions, d'une part, dans les ETARF et les organisations de salariés et, d'autre part, au sein des professions présentant des risques similaires (paysagistes par exemple) en utilisant les supports classiques (bulletins d'information, journaux professionnels) et les supports multimédia (CD rom...) et les NTIC, au travers des sites Internet des partenaires du projet par exemple.

Conclusions :

Eléments pour neutraliser les risques

Dans la mécanisation en commun en agriculture, il faut appliquer une rigueur au niveau de

- l'organisation de la sécurité, concernant les opérations spéciales,
- la formation, l'instruction, l'information, la communication sur les normes de sécurité, la détection de dangers et l'évaluation des risques.

Pour assurer cette sécurité, l'utilisateur doit

- disposer des connaissances nécessaires d'atteler la machine, circuler sur la route, en faire la meilleure utilisation, savoir intervenir en cas de problème particulier (bourrage, réglage, panne, réparation, entretien, etc.).

Les organismes d'assurance et de prévention des accidents dans l'agriculture préconisent d'agir sur les trois verbes : SAVOIR – POUVOIR – VOULOIR en utilisant les panoplies classiques de formation et de documentation, tout en les adaptant aux praticiens.

- A. SAVOIR : il faut que le savoir remonte à la surface du conscient, de sorte que quand le praticien constate un bourrage, une panne, un problème quelconque à sa machine, il réagisse justement (ex. arrêt de sécurité)
- B. POUVOIR : il ne suffit pas qu'il connaisse la manière de réagir et l'arrêt de sécurité, il faut également qu'il l'ait pratiqué, lors d'un cours, comme si c'était réel.
- C. VOULOIR : il n'est pas toujours évident de changer de comportement (arrêt de sécurité). Les praticiens doivent pouvoir s'exprimer sur les avantages et les inconvénients de la méthode qu'on leur propose ; il faut qu'ils puissent échanger leurs expériences. La phase de motivation pour changer de comportement ne doit pas être négligée.

Enfin, il faut bâtir une culture de la sécurité, aussi dans l'agriculture.